

IV

DÉPÔT DE RELÉGABLES DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

N^o
des tableaux

- I. — Mouvement d'entrées et de sorties pendant l'année 1937. — Population au 31 décembre 1937. (Page **272**.)
 - II. — Départs à destination de la Guyane. (page **272**.)
 - III. — Répartition de la population au 31 décembre 1937 d'après les parts attribuées sur le produit du travail. (page **273**.)
 - IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1937 sous le rapport de l'instruction des condamnés. (Page **273**.)
 - V. — Renseignements relatifs aux grâces, commutations de peines et récompenses. (Pages **274** et **275**.)
 - VI. — Renseignements sur l'état disciplinaire. (Pages **274** et **275**.)
 - VII. — Mouvement de l'infirmerie pendant l'année 1937. (Pages **274** et **275**.)
 - VIII. — Malades admis aux infirmeries, classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité, l'état de santé avant l'entrée dans la maison. (Pages **276** à **279**.)
 - IX. — Malades décédés dans les infirmeries, classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, l'état de santé au moment de l'entrée. (Pages **280** à **283**.)
 - X. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicides (Page **284**.)
 - XI. — Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1937. — Produit de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail. (Page **285**.)
 - XII. — Accidents du travail pendant l'année 1937. (Page **286**.)
 - XIII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre pendant l'année 1937. (Page **287**.)
 - XIV. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1937. (Page **287**.)
 - XV. — Dépenses des condamnés sur leur pécule pendant l'année 1937. (Page **288**.)
 - XVI. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie et de punition. (Page **289**.)
 - XVII. — Répartition de la population au 31 décembre 1937, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition. (Page **289**.)
-

DÉPÔT DE RELÉGABLES DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

TABLEAU N° I. — Mouvement d'entrées et de sorties pendant l'année 1937.
— Population au 31 décembre 1937.

CATEGORIES	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1936	ENTRÉES PENDANT L'ANNÉE 1937						ENTRÉS VENANT D'UNE AUTRE CATÉGORIE par commutation de peine.	SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1937						CHANGÉS DE CATÉGORIE PAR COMMUTATION DE PEINE	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1937 par catégorie	JOURNÉES DE DÉTENTION	POPULATION MOYENNE	NOMBRE DE DÉTENUIS QUE PEUT CONTENIR L'ÉTABLISSEMENT	
		VENANT du lieu de condamnation.	des maisons centrales ou départementales.	des établissements de la Guyane.	RÉINTÉGRÉS après extraction.	après évasion.	TOTAL		PAR EXPIRATION DE LA PEINE OU PAR GRÂCE	TRANSPÉRÉS à la Guyane.	dans d'autres maisons-centr.	ou prisons départementales.	dans des établissements hospitaliers.	ÉVADÉS						DÉCÉDÉS
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Travaux forcés....	3	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	>	>	1	2	>	1	478	180	
Relégation.....	191	>	>	>	3	>	3	>	8	>	6	>	>	7	21	>	173	65.414	363	
TOTAUX.....	194	>	>	>	3	>	3	>	8	>	6	>	>	8	23	>	174	65.892	180	363

Notes — Toutes les catégories pénales figurent à ce tableau pour permettre d'indiquer clairement la nature des commutations.
Sur les 174 restant au 31 décembre 1937, 168 étaient français, et 6 étaient étrangers.

TABLEAU N° II. — Départs à destination de la Guyane.

DATES DES DÉPARTS	NOMS DES NAVIRES	CATEGORIES	NOMBRE DES INDIVIDUS RECONNUS par la commission médicale hors d'état d'être embarqués.		NOMBRE DES INDIVIDUS EMBARQUÉS		
			Provisoirement.	Définitivement.	Travaux forcés.	Relégation.	Total.
1	2	3	4	5	6	7	8
		Forçats.....					
		Relégables.....					

Dépôt de relégables de Saint-Martin-de-Ré.

TABLEAU III. — Répartition de la population au 31 décembre 1937, d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail, suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent.

CATÉGORIES PÉNALES	CONDAMNÉS RECEVANT							TOTAUX	TOTAL GÉNÉRAL
	1/10	2/10	3/10	4/10	5/10	6/10	7/10		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Travaux forcés....	>	>	>	>	>	>	1	1	174
Relégation.....	>	>	>	>	>	>	173	173	

TABLEAU N° IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1937 sous le rapport de l'instruction.

ÉTAT AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT						TOTAL DES DÉTENUIS	BIBLIOTHÈQUE	
ILLETTRÉS	SACHANT LIRE	SACHANT LIRE et écrire.	SACHANT lire, écrire et calculer	POSSÉDANT l'instruction primaire complète.	POSSÉDANT une instruction supérieure à l'enseignement primaire.		NOMBRE de volumes existant dans la bibliothèque.	NOMBRE de mises en lecture.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
>	>	>	1	»	»	Forçats : 1	571	360
3	7	12	134	10	7	Relégués : 173		

TABEAU N° V. — Renseignements relatifs aux

CATÉGORIES PÉNALES	REMISE ENTIERE Du restant de la peine.	COMMUTATION				RÉDUCTION DE		
		DES TRAVAUX forcés à perpétuité en déportation simple	DES TRAVAUX forcés en réclusion	DES TRAVAUX forcés en détention et emprisonnement.	TOTAL	DE MOINS d'un an.	D'UN AN à trois ans	DE TROIS à quatre ans.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Travaux forcés.....	>	>	>	>	>	>	>	>
Relégation.....	8	>	>	>	>	>	>	>

Nota. — La remise de la relégation faite à un relégué est comptée comme une remise totale de la peine.

TABEAU N° VI. — Renseignements

CATÉGORIES PÉNALES	PEINES PRONONCÉES PAR LES TRIBUNAUX pendant la détention.					NATURE DES INFRACTIONS												
	Mort	Travaux forcés.	Réclusion	Emprisonnement.	TOTAL des colonnes 2 à 5.	VOIS.	Contre le personnel supérieur.	Contre les agents de surveillance ou les contre-maîtres libres.	Envers d'autres détenus.	Rébellion, mutinerie	Attentats aux mœurs.	Infraction au silence.	Usage du tabac.	Jeux, trafic, possession illicite d'argent.	Infractions diverses.	Refus de travail.	Incivilité, négligence dans le travail.	TOTAL des colonnes 7 à 18.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Travaux forcés.....	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
Relégation.....	>	>	>	>	>	>	>	35	>	>	52	80	6	60	5	2	240	
TOTAUX.....	>	>	>	>	>	>	>	35	>	>	52	80	6	60	5	2	240	
TOTAUX GÉNÉRAUX..	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	240

Le quartier cellulaire comprend 21 cellules pouvant enfermer 111 détenus.

TABEAU N° VII — Mouvement de

EFFECTIF DE L'INFIRMERIE au 31 décembre 1936.	ENTRÉES EN 1937	TOTAL	SORTIES	
			TRANSFÉRÉS dans des établissements hospitaliers.	GUÉRIS
1	2	3	4	5
11	68	79	>	62

L'infirmerie comprend 13 salles et 3 cabanous pouvant admettre normalement 28 détenus.

grâces, commutations de peines et récompenses.

LA PEINE		TOTAL DES REMISES COMMUTATIONS ET RÉDUCTIONS DE PEINES			RÉCOMPENSES			OBSERVATIONS
DE CINQ ANS et plus	TOTAL	sur la proposition de l'Adminis- tration.	sur demande des condamnés ou de leur famille.	TOTAL	DIXIÈMES supplémentaires.	VERSEMENTS permanents	TOTAL	
10	11	12	13	14	15	16	17	18
>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	8	8	>	>	>	>

sur l'état disciplinaire.

PUNITIONS PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT								NOMBRE DE CONDAMNÉS PUNIS				JOURNÉES DE CELLULE			JOURNÉES DE SALLE DE DISCIPLINE		JOURNÉES de PRIVATION alimentaires.		ÉVASIONS PENDANT L'ANNÉE			
Cellule.	Salle de discipline.	Pain sec.	Autres privations alimentaires.	Réduction de dixièmes.	Ameendes.	Autres punitions.	Réprimandes.	TOTAL des colonnes 20 à 27.	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois et plus.	TOTAL des colonnes 29 à 32.	Prévention, punition ou consignation.	Séquestration.	Observation et isolement.	JOURNÉES DE SALLE DE DISCIPLINE	A titre de punition principale.	A titre d'accessoire d'une autre punition.	Tentées.	Evadés repris pendant l'année.	Evadés non repris
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
187	>	>	>	>	11	>	15	213	19	27	15	19	80	1.605	>	>	>	>	1.200	>	>	>
187	>	>	>	>	11	>	15	213	19	27	15	19	80	1.605	>	>	>	>	1.200	>	>	>
213 (*)								80				1.605			1.200							

(*) 17 détenus ont été renvoyés sans punition.

L'infirmerie pendant l'année 1937.

PENDANT L'ANNÉE			EFFECTIF DE L'INFIRMERIE au 31 décembre 1937.	JOURNÉES D'INFIRMERIE
LIBÉRÉS	DÉCÉDÉS	TOTA		
6	7	8	9	10
7	8	77	2	3.264

Dépôt de relégués de Saint-Martin-de-Ré.

TABLEAU N° VIII. — Malades admis aux infirmeries, classés d'après la nature de la

NATURE DES MALADIES	NOMBRE DES MALADES TRAITÉS			NOMBRE DES MALADIES suivant la forme.		NOMBRE DES SUIVANT			
	Restant au 31 décembre 1936.	Admis pendant l'année 1937.	TOTAL	Aiguë.	Chronique.	De 16 à 20 ans.	De 21 à 25 ans.	De 26 à 30 ans.	De 31 à 40 ans.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Appareil circulatoire.....	Maladies de cœur et du péricarde...	>	>	>	>	>	>	>	>
	Maladies des artères et des veines ..	>	3	3	1	2	>	1	2
Appareil respiratoire.....	Pneumonies, pleurésies, etc.....	>	>	>	>	>	>	>	>
	Maladies des bronches et du larynx.	>	6	6	3	3	>	2	3
	Phtisie pulmonaire, tuberculose pulmonaire.....	7	4	11	2	9	>	5	6
	Angines.....	>	>	>	>	>	>	>	>
Appareil digestif et annexes.....	Indigestions et embarras gastriques	>	1	1	1	>	>	>	1
	Gastrites, entérites, diarrhées, etc..	>	3	3	3	>	>	1	>
	Péritonites, appendicites.....	>	>	>	>	>	>	>	>
	Maladies du foie, des voies biliaires et de la rate.....	>	>	>	>	>	>	>	>
Appareil génito-urinaire.....	Maladies des voies urinaires.....	>	>	>	>	>	>	>	>
	Maladies des organes génitaux.....	>	>	>	>	>	>	>	>
Appareil cérébro-spinal et nerveux	Maladies du cerveau, de la moelle et des méninges.....	>	>	>	>	>	>	>	>
	Paralysies.....	>	>	>	>	>	>	>	>
	Névroses.....	>	>	>	>	>	>	>	>
	Epilepsie.....	>	>	>	>	>	>	>	>
	Folie.....	>	>	>	>	>	>	>	>
	Idiotie.....	>	>	>	>	>	>	>	>
Appareil des sens, de la peau et du tissu cellulaire...	Maladies des yeux.....	>	>	>	>	>	>	>	>
	Maladies du nez, de la bouche, des oreilles.....	>	>	>	>	>	>	>	>
	Abcès, furoncles, ulcères, etc.....	2	2	4	4	>	>	1	1
	Maladies diverses de la peau.....	>	4	4	4	>	>	>	1
Appareil locomoteur.....	Rhumatismes.....	>	2	2	1	1	>	>	1
	Arthrites, carie, névrose.....	>	>	>	>	>	>	>	>
<i>A reporter.....</i>	9	25	34	19	15	>	5	11	9

Dépôt de relégués de Saint-Martin-de-Ré.

maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité, l'état de santé avant l'entrée dans la maison.

MALADES L'ÂGE	NOMBRE DES MALADES SUIVANT LA SAISON				NOMBRE DES MALADES SUIVANT LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ					NOMBRE DES MALADES SUIVANT l'état de santé à l'entrée dans la maison.					
	De 41 à 50 ans.	De 51 à 60 ans.	Ab-dessus de 60 ans.	1 ^{er} trimestre.	2 ^e trimestre.	3 ^e trimestre.	4 ^e trimestre.	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.	5 ^e année.	Après la 5 ^e année.	Existence de la maladie.	Constipation faible.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	3	>	>	1	1	>	1	>	>	3	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
1	>	>	1	2	3	>	6	>	>	>	>	>	6	>	>
>	>	>	>	>	8	3	6	3	2	>	>	>	10	1	>
>	>	>	1	>	>	>	>	1	>	>	>	>	>	>	>
2	>	>	1	>	1	1	1	2	>	>	>	>	>	>	3
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
2	>	>	1	>	3	>	4	>	>	>	>	>	>	>	4
2	1	>	>	2	1	1	3	1	>	>	>	>	>	>	4
1	>	>	>	>	1	1	>	1	1	>	>	>	2	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
8	1	>	4	7	17	6	21	9	3	1	>	>	21	1	12

NATURE DES MALADIES 1	NOMBRE DES MALADES TRAITÉS			NOMBRE DES MALADIES SUIVANT LA FORME.		NOMBRE DES SUIVANT			
	Restant an 31 décembre 1936. 2	Admis pendant l'année 1937. 3	TOTAL 4	Aiguë. 5	Chronique. 6	De 18 à 20 ans. 7	De 21 à 25 ans. 8	De 26 à 30 ans. 9	De 31 à 40 ans. 10
<i>Report</i>	9	25	34	19	15	»	5	11	9
Appareil sécrétoire	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrexies.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	2	»	2	2	»	»	2	2	»
	»	20	20	20	»	»	»	17	»
Cachexies.....	»	3	3	2	1	»	»	»	1
	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies contagieuses.....	»	1	1	»	1	»	»	1	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause toxique.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de cause mécanique.....	»	3	3	3	»	»	»	»	1
	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Epidémies.....	»	16	16	16	»	»	»	9	5
	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suicides et tentatives.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies parasitaires.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies simulées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Opérations chirurgicales.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies diverses.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	11	68	79	62	17	»	7	40	16
TOTAUX GÉNÉRAUX	79			79		79			

Nota. — Nombre des récidivistes de maladies : 8

MALADES L'ÂGE	NOMBRE DES MALADES SUIVANT LA SAISON				NOMBRE DES MALADES SUIVANT LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ						NOMBRE DES MALADES SUIVANT l'état de santé à l'entrée dans la maison.					
	De 41 à 50 ans. 11	De 51 à 60 ans. 12	Au-dessus de 60 ans. 13	1 ^{er} trimestre. 14	2 ^e trimestre. 15	3 ^e trimestre. 16	4 ^e trimestre. 17	1 ^{re} année. 18	2 ^e année. 19	3 ^e année. 20	4 ^e année. 21	5 ^e année. 22	Après la 5 ^e année. 23	Existence de la maladie. 24	Constitution faible. 25	Bon état de santé. 26
De 41 à 50 ans.	8	1	»	4	7	17	6	21	9	3	1	»	»	21	1	12
De 51 à 60 ans.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Au-dessus de 60 ans.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1 ^{er} trimestre.	»	»	»	2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2
2 ^e trimestre.	1	»	»	6	1	12	1	15	2	3	»	»	»	»	7	13
3 ^e trimestre.	2	»	»	1	»	1	1	3	»	»	»	»	»	»	»	»
4 ^e trimestre.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1 ^{re} année.	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
2 ^e année.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3 ^e année.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4 ^e année.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5 ^e année.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Après la 5 ^e année.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Existence de la maladie.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Constitution faible.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bon état de santé.	1	1	»	3	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3
TOTAUX	13	3	»	14	11	46	8	55	17	6	1	»	»	25	11	43
TOTAUX GÉNÉRAUX	79				79						79					

Dépôt de relégables de Saint-Martin-de-Ré.

NATURE DES MALADIES 1	NOMBRE TOTAL DES MALADES DÉCÈDES 2	NOMBRE DES MALADIES SUIVANT LA FORME.		NOMBRE DES SUIVANT		
		Aiguë. 3	Chronique. 4	De 16 à 20 ans. 5	De 21 à 30 ans. 6	De 31 à 40 ans. 7
<i>Report</i>	8	3	5	>	1	5
Appareil sécrétoire.... Hydropisies diverses.....	>	>	>	>	>	>
Pyrexies.....	>	>	>	>	>	>
	>	>	>	>	>	>
	>	>	>	>	>	>
Cachexies.....	>	>	>	>	>	>
	>	>	>	>	>	>
	>	>	>	>	>	>
Maladies contagieuses.	>	>	>	>	>	>
	>	>	>	>	>	>
	>	>	>	>	>	>
Maladies de cause to- xique.....	>	>	>	>	>	>
Maladies de cause mé- canique.....	>	>	>	>	>	>
	>	>	>	>	>	>
Epidémies.....	>	>	>	>	>	>
	>	>	>	>	>	>
Suicides et tentatives.....	>	>	>	>	>	>
Maladies parasitaires.....	>	>	>	>	>	>
Maladies simulées.....	>	>	>	>	>	>
Maladies diverses.....	>	>	>	>	>	>
TOTAUX	8	3	5	>	1	5

Proportion pour 100 au total des décès par rapport au total.....

Dépôt de relégables de Saint-Martin-de-Ré.

MALADES L'ÂGE	NOMBRE DES MALADES SUIVANT LA SAISON				NOMBRE DES MALADES SUIVANT LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ						NOMBRE DES MALADES SUIVANT L'ÉTAT DE SANTÉ AU MOMENT de l'entrée dans la maison.					
	De 41 à 50 ans. 8	De 51 à 60 ans. 9	Plus de 60 ans. 10	1 ^{er} trimestre. 11	2 ^e trimestre. 12	3 ^e trimestre. 13	4 ^e trimestre. 14	1 ^{re} année. 15	2 ^e année. 16	3 ^e année. 17	4 ^e année. 18	5 ^e année. 19	Après la 5 ^e année. 20	Existence de la maladie. 21	Constitution faible. 22	Bon état de santé. 23
2	>	>	>	4	3	1	>	6	2	>	>	>	>	6	>	2
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
2	>	>	>	4	3	1	>	6	2	>	>	>	>	6	>	2

de la population moyenne de l'établissement 4,44 %.
des entrées à l'infirmerie..... 11,76 %.

Dépôt de relégués de Saint-Martin-de-Ré.

CATEGORIES	NOMBRE AU 31 DÉCEMBRE 1936.		CAS CONSTATÉS PENDANT L'ANNÉE 1937				TOTAL		SORTIES				RESTE AU 31 DÉCEMBRE 1937.		NOMBRE DE SUICIDES						NOMBRE DES INDIVIDUS AYANT TENTÉ ou ACCOMPLI DES SUICIDES ET QUI AVAIENT HONNORÉ ou ACCOMPLI des signes d'aliénation mentale.		
	Aliénés épileptiques ou non	épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques ou non.	épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non.	épileptiques non aliénés.	Aliénés épileptiques ou non.	épileptiques non aliénés.	TENTÉS		ACCOMPLIS		Aliénés épileptiques non aliénés.	épileptiques non aliénés.	par suspension ou strangulation.	par suspension ou strangulation.	par d'autres moyens.	par d'autres moyens.					
									au moyen d'instruments tranchants.	par chute.	au moyen d'instruments tranchants.	par chute.											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
Travaux forcés.																							
Relégation.....		1					1																

TABLEAU N° X. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés, épileptiques et les suicidés.

Dépôt de relégués de Saint-Martin-de-Ré.

TABLEAU N° XI. — Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1937. — Produit de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail.

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES de TRAVAIL	NOMBRE moyen de TRAVAILLEURS pendant l'année.	NOMBRE de TRAVAILLEURS au 31 décembre 1937.	PRODUIT NET	GRATIFICATIONS	TOTAL des COLONNES 5 et 6.	PRODUITS PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		
							D'après les tarifs.	Gratifications.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Service général.....	10.862	29	30	33.059 40	>	33.059 40	3 04	>	3 04
Bâtiments.....	31	>	>	93. 00	>	93. 00	3 00	>	3 00
Travaux industriels.	10.893	29	30	33.152 40	>	33.152 40	3 04	>	3 04
Emouchettes.....	30.156	99	123	143.219 03	>	143.219 03	4 75	>	4 75
Totaux.....	41.049	128	153	176.371 43	>	176.371 43	4 30	>	4 30

TABLEAU N° XII. — Accidents du travail pendant l'année 1937.

ACCIDENTS AYANT OCCASIONNÉ				NATIONALITÉS							OBSERVATIONS	
1	2	3	4	FRANÇAIS	ALLEMANDS	ANGLAIS	BELGES	ESPAGNOLS	ITALIENS	SUISSES		AMÉRICAINS
UNE INCAPACITÉ absolue et permanente.	UNE INCAPACITÉ partielle et permanente.	UNE INCAPACITÉ temporaire.	NOMBRE	8	9	10	11	12	13	14	15	14
			MARIÉS VEUFs ou divorcés.									
			AVEC ENFANTS de moins de 16 ans.									
			CÉLIBATAIRES AVEC ASCENDANTS ou descendants.									

TABLEAU XIII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre pendant l'année 1937.

MONTANT DU PRODUIT DU TRAVAIL, GRATIFICATIONS COMPRIS		PRIX MOYEN PAR JOURNÉE DE DÉTENTION		
PÉCULE DES DÉTENU	TOTAL	PORTION RESTANT ACQUISE AU TRÉSOR		TOTAL
		sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés en régie pour le compte de l'Etat.	
1	4	2	3	8
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
123.287 00	176.371 43	43.052 22	10.032 12	2 67
				0 15
				1 87
				0 65
				6
				7
				tr. c.

TABLEAU N° XIV. — Résumé des comptes de pécule des condamnés pour l'année 1937.

SITUATION DU PÉCULE au 31 décembre 1937		DÉPENSES						RECETTES			SITUATION DU PÉCULE au 31 décembre 1937	
AVOIR	DÉBIT	DEPENSES FAITES volontairement par les condamnés pendant leur détention.	ARTICLES POUR BRIS dégradations, fournitures, PRELEVEMENTS POUR AMENDES et frais de justice.	PAYEMENTS AUX LIBRÉS, ETC.	SOLDE DE COMPTES des dettes transférées ou extraits pour autres établissements.	SOLDE DE COMPTES des dettes déduites.	SOLDE DE COMPTES des dettes évadées.	TOTAL	TOTAL net des dépenses.	AVOIR	DÉBIT	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
47.187 76	123.287 09	187.272 54	51 00	122 00	2 224 42	3.468 00	186 88	194.325 93	194.325 93	20	21	
										fr. c.	fr. c.	
										53.453 41		

TABLEAU N° XV. — Dépenses des condamnés sur leur pécule pendant l'année 1937.

DÉPENSES PERSONNELLES			SECOURS		RESTITUTIONS		RETRAIT de FONDS particuliers et autres dépenses exceptionnelles.		TOTAL GÉNÉRAL des dépenses (colonnes 5 à 8.)		MOYENNE DES DÉPENSES PERSONNELLES PAR JOURNÉE DE DÉTENTION				ÉVALUATION DES VIVRES SUPPLÉMENTAIRES donnés gratuitement			
Pain.	Autres aliments.	Effets d'habillement et menus ustensiles.	Portis de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.	TOTAL	aux FAMILLES	7	8	9	10	11	12	TOTAL	PAR L'ADMINISTRATION		PAR LES FABRICANTS		TOTAL des co-tonnes de 14 à 17	Par JOURNÉE de dé-tention
													Pain.	Autres aliments et boissons.	Pain.	Autres aliments et boissons.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
>	161.343 34	15.306 40	4.864 56	181.514 30	7.873 65	>	4.957 98	194.325 93	2 45	0 23	0 07	2 75	>	>	>	>	>	>

TABLEAU N° XVI — Répartition des journées de détention, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

JOURNÉES DE TRAVAIL		JOURNÉES de CHÔMAGE faute de travail.		JOURNÉES de REPOS		JOURNÉES de MALADIE		JOURNÉES DE CELLULE		JOURNÉES de LA SALLE de discipline.		TOTAL
En COMMUN	A L'ISOLEMENT.	3	3.290	Jours fériés.	Par prescription médicale.	PAR SUITE de mauvais temps ou de réparations à l'outillage.	9	A L'ISOLEMENT sans travail.	Par PUNITION disciplinaire.	de	TOTAL	
1	2	5	6	7	8	9	10	11	12	13	13	
35.449	5.600	1 920	10.800	7	4.704	3.264	>	1.565	>	>	65.892	
41.049		10.724		1.565		1.565		1.565		65.892		

TABLEAU N° XVII. — Répartition de la population au 31 décembre 1937, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

TRAVAILLEURS		AU CHÔMAGE faute de travail.		CONDAMNÉS à la DEPORTATION ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.		AU REPOS		EN CELLULE SANS TRAVAIL		A LA SALLE de discipline.		TOTAL
En COMMUN	A L'ISOLEMENT	3	3	INFORMES, vieillards, arrivants et libérés.	PAR prescription médicale.	PAR SUITE de mauvais temps ou de réparations à l'outillage.	A L'INFORMERIE	OBSERVATION et isolement.	Par PUNITION ou mesure disciplinaire.	de	TOTAL	
1	2	5	6	7	8	9	10	11	12	13	174	
135	>	>	>	>	2	8	9	20	17	>	12	
135		37		37		37		37		174		

STATISTIQUE

DES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

POUR L'ANNÉE 1937

RAPPORT

A MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX.

MINISTRE DE LA JUSTICE

J'ai l'honneur de vous soumettre la statistique des Établissements d'Éducation surveillée concernant l'année 1937.

Le dépouillement des documents fournis par la statistique et leur étude sont précédés de quelques indications sur la marche des services de l'Éducation surveillée.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Etablissements d'Education correctionnelle sont maintenant désignés sous l'appellation : éducation surveillée.

Ceux qui appartiennent à l'Etat étaient, au 31 décembre 1937, au nombre de huit, dont cinq affectés aux garçons :

Maison d'éducation surveillée industrielle d'Aniane (Hérault);
— — agricole et maritime de Belle-Ile-en-Mer (Morbihan);
— — — de Saint-Maurice (Loir-et-Cher);
— — surveillée et correctionnelle d'Eysses (Lot-et-Garonne);

Ecole de réforme de Saint-Hilaire (Vienne);

et trois affectées aux filles :

Ecole de préservation de Cadillac (Gironde);
— — Clermont (Oise);
— — Doullens (Somme).

Ces Etablissements reçoivent les catégories de pupilles suivantes :

1° Les mineurs de 13 à 18 ans acquittés comme ayant agi sans discernement en application de l'article 66 du Code pénal (Loi du 22 juillet 1912);

2° Les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de 6 mois et qui n'excède pas 2 ans (article 67 du Code pénal);

3° Les mineurs de moins de 21 ans, pupilles de l'Assistance publique « ayant donné des sujets graves de mécontentement », confiés à l'Administration pénitentiaire par décision judiciaire conformément à l'article 2 de la loi du 28 juin 1904.

4° Les mineurs placés par mesure de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935).

L'Ecole de réforme de Saint-Hilaire reçoit exclusivement les enfants âgés de 13 à 14 ans. De cet établissement agricole dépend le sanatorium de Bellevue où sont soignés les pupilles atteints de tuberculose pulmonaire.

La Maison d'Education surveillée de Saint-Maurice reçoit les mineurs de 14 à 16 ans.

Celles d'Aniane et de Belle-Ile sont occupées par les mineurs de 14 à 18 ans.

A Belle-Ile, un quartier est spécialement affecté aux pupilles atteints de tuberculose osseuse et à ceux dont l'état de santé exige le climat marin.

A la Maison d'Education surveillée et correctionnelle d'Eysses, sont placés :

1° Les mineurs relégués;

2° Les mineurs de 16 ans (articles 67 et 69 du Code pénal), condamnés à plus de 2 ans d'emprisonnement;

3° Les indisciplinés de toutes les autres maisons, tant publiques que privées.

Un quartier y est réservé aux pupilles syphilitiques.

Les trois écoles de Préservation sont affectées :

1° Aux jeunes filles mineures de 13 à 18 ans, confiées à l'Administration pénitentiaire (article 66 du Code pénal, loi du 2 juillet 1912);

2° Aux mineures condamnées à un emprisonnement de plus de six mois et qui n'excède pas 2 ans;

3° Aux pupilles de l'Assistance publique confiées à l'Administration pénitentiaire par application de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904;

4° Aux mineures placées par voie de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935).

Un quartier correctionnel est annexé à l'école de Préservation de Clermont pour recevoir :

Les mineures de 16 ans (articles 67 et 69 du Code pénal), condamnées à plus de 2 ans d'emprisonnement;

Les indisciplinées des autres Etablissements publics et privés.

Il a été créé à l'école de Préservation de Doullens une maternité et un quartier réservé aux pupilles syphilitiques.

Les relations étroites qui existent entre la santé et l'état moral des jeunes dévoyés, ont amené l'Administration à chercher leur relèvement dans des méthodes simultanées de soins physiques et d'éducation.

Dans ce but, les Etablissements ont été installés de préférence à la campagne, des sanatoria et des quartiers spéciaux ont été créés, des médecins attachés à chaque école suivent attentivement le développement physique des pupilles.

D'autre part, par la fréquentation quotidienne de l'école primaire et par l'apprentissage d'un métier qui aura été choisi après examen psychologique de chaque enfant et en tenant compte de ses goûts, l'Administration s'efforce de faire du pupille un ouvrier aimant son travail et capable, à sa libération, de rester dans le droit chemin en se reclassant sans difficulté dans la société.

Cependant, il convient de remarquer que l'apprentissage est conçu de manière à ne jamais constituer un obstacle à la libération des sujets amendés.

Pour permettre de trouver à l'enfant un métier qui réponde à ses dispositions il a été nécessaire de classer les maisons d'Education surveillée en Etablissements agricoles, industriels, comptant des sections et ateliers se rapportant soit à l'artisanat agricole, soit à l'artisanat industriel ou maritime (bateaux à moteurs et bateaux à voiles équipés pour la grande pêche), pupilles soumis aux obligations de l'inscription maritime après 18 mois de navigation.

Les jeunes filles sont occupées à des travaux de couture et à des travaux ménagers.

Il ressort des tableaux de travail que le plus grand nombre de garçons sont occupés aux travaux industriels et que les autres sont employés partie aux travaux agricoles et partie aux travaux intérieurs de l'Etablissement.

Quant aux jeunes filles, la plupart sont occupées à des travaux de couture, de lingerie, etc., et les autres, au service intérieur de l'école, buanderie, cuisine, ménage, jardin, etc.

Dans tous les Etablissements, les pupilles sont isolés la nuit dans des dortoirs cellulaires.

En conformité de l'arrêté ministériel du 15 juillet 1899, il est alloué pendant l'année, à chaque enfant, à titre d'encouragement, des récompenses et gratifications en reconnaissance de son travail et de sa bonne conduite.

Les sommes accordées, lorsqu'elles dépassent 20 francs, sont versées à la Caisse d'épargne au nom de chaque enfant.

Le pupille qui a donné des gages probants de son amendement est remis à sa famille, si elle présente des garanties suffisantes. L'enfant continue à être surveillé et est réintégré si sa conduite laisse à désirer. Toutefois, avant de le remettre à sa famille, ou si cette dernière n'est pas en mesure de le recevoir, le pupille est placé chez des particuliers honorablement connus.

Ce placement a l'avantage de réintroduire l'enfant dans un milieu familial et de le préparer ainsi, par un régime de demi-liberté, à la vie libre. Il offre, en outre, l'intérêt de permettre à l'enfant de se constituer un pécule relativement important par les gages qui lui sont versés. Lorsque les jeunes garçons ont atteint l'âge requis, ils peuvent être autorisés à contracter un engagement dans l'armée. Il arrive fréquemment que des jeunes filles sont autorisées, par voie de libération provisoire, à contracter mariage.

Le système de la régie économique fonctionne dans toutes les maisons d'Education surveillée avec l'emploi de la main-d'œuvre pupillaire. En principe on cherche à ce que les Etablissements se suffisent le plus possible à eux-mêmes.

Enfin, il y a lieu d'indiquer qu'à côté des Etablissements publics, il existe des institutions privées sur lesquelles l'Administration exerce un contrôle, savoir :

- Pour les garçons :
 - La colonie de Mettray (Indre-et-Loire);
 - L'école de réforme de Saint-Joseph à Frasnes-le-Château (Haute-Saône) ;
- Pour les filles :
 - L'institution des Diaconesses à Paris ;
 - La Maison des sœurs de Nazareth à Montpellier.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

La statistique relative à l'enfance coupable comprend dix tableaux.

L'examen de ces tableaux a donné lieu aux remarques suivantes :

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

ENTRÉES ET SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1937.

(Tableau I, pages 312 à 315.)

	GARÇONS	FILLES
EFFECTIF au 31 décembre 1936.....	963	190
Entrées en 1937.....	1.388	258
ENSEMBLE.....	2.351	448
Sorties en 1937.....	1.338	276
EFFECTIF au 31 décembre 1937.....	1.013	172
	1.185	

L'effectif de fin d'année est un peu supérieur à celui de l'année précédente pour les garçons.

Pour les filles, il est à peu près le même.

Sur les 1.013 garçons et les 172 filles présents le 31 décembre 1937, il y avait 69 garçons et 5 filles de nationalité étrangère.

Journées de présence et population moyenne.

Les journées de présence s'élèvent au chiffre de 435.252 contre 432.760 l'année précédente.

Elles se répartissent ainsi :

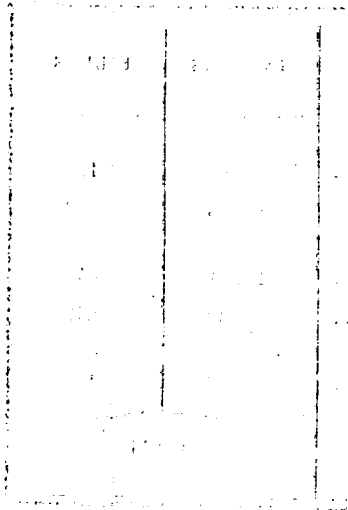
Garçons.....	366.546
Filles	68.706

Soit une population moyenne journalière :

Garçons....	1.004
Filles	188

Au tableau I figurent (col. 5) 17 enfants (15 garçons et 2 filles), entrés pendant l'année en vertu de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904 (pupilles indisciplinés de l'Assistance publique confiés à l'Administration pénitentiaire), contre 12 enfants en 1936.

Le tableau I constate aussi (col. 6 et 7) que, sur un total de 738 pupilles venant des maisons d'arrêt où ils ont été jugés, 173 avaient moins de 16 ans (162 garçons et 13 filles), et 563 de 16 à 18 ans (481 garçons et 82 filles).



**CARACTERE ET DURÉE
DE LA DÉCISION JUDICIAIRE**

(Tableau II, pages 316 et 317.)

Les pupilles présents au 31 décembre 1937 se divisent en quatre catégories :

1° Les acquittés, considérés comme ayant agi sans discernement, mais placés, pour un certain temps, sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du *Code pénal*);

2° Les pupilles indisciplinés de l'Assistance publique, confiés à l'Administration pénitentiaire en exécution de la loi du 28 juin 1904;

3° Les pupilles condamnés pour moins et plus de 2 ans (art. 67 et 69 du *Code pénal*.)

4° Les mineurs placés dans les établissements par voie de correction paternelle (décret-loi du 30 octobre 1935.)

Le tableau suivant donne la proportion pour cent de chaque catégorie :

	GARÇONS		FILLES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C.P.)....	973	96	168	98
Confés à l'Administration en vertu de la loi du 28 juin 1904.....	10	1	2	1
Condamnés (art. 67 et 69 du C.P.).....	25	3	2	1
Par voie de correction paternelle.....	5	»	»	»
TOTAUX.....	1.013	100	172	100

Le tableau ci-dessous fait connaître, au regard de la durée de l'envoi en correction, pour les pupilles des deux sexes, le nombre des acquittés en vertu de l'article 66 du *Code pénal* et des condamnés visés par les articles 67, 68 et 69 du même *Code* :

	GARÇONS		FILLES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
<i>Acquittés en vertu de l'art. 66 du C.P. et remis à l'Administration</i>				
Pour... Moins de 1 an.....	18	2	5	3
1 à 2 ans.....	80	8	14	8
2 à 4 —.....	518	53	65	39
4 à 6 —.....	312	32	68	41
6 à 8 —.....	45	5	16	9
8 à 10 —.....	»	»	»	»
10 à 12 —.....	»	»	»	»
12 à 14 —.....	»	»	»	»
TOTAUX.....	973	100	168	100
<i>Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C.P.)</i>				
Pour... Moins de 1 an.....	»	»	»	»
1 à 2 ans.....	2	8	»	»
2 à 4 —.....	»	»	»	»
4 à 6 —.....	4	16	1	50
6 à 8 —.....	»	»	»	»
8 à 10 —.....	2	8	»	»
10 à 12 —.....	2	8	»	»
Plus de 12 ans.....	15	60	1	50
TOTAUX.....	25	100	2	100

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE

(Tableau III, pages 318 et 319.)

Le tableau III indique le mouvement des écoles, ainsi que les résultats de l'enseignement au cours de l'année scolaire.

2.799 enfants des deux sexes (2.351 garçons et 448 filles) ont suivi les cours professés par les instituteurs et les institutrices. Sur ce nombre, 1.614 (1.338 garçons et 276 filles) sont sortis de l'école ou de l'établissement pendant l'année; il restait donc à l'école, au 31 décembre 1937, 1.185 élèves (1.013 garçons et 172 filles.)

Dans la deuxième partie du tableau III, on relève les résultats de l'enseignement scolaire pendant l'année :

	GARÇONS	FILLES		
Illettrés.....	Demeurés illettrés.....	42	11	
	Ayant appris {	à lire.....	40	9
		— et à écrire.....	64	5
Sachant lire.....	— écrire et calculer.....	26	7	
	N'ayant pas fait de progrès... {	60	3	
		Ayant fait des progrès.....	93	29
Sachant lire et écrire.....	Ayant {	à écrire.....	53	15
		appris { — et à calculer.....	75	24
	Sachant lire, écrire et calculer.....	N'ayant pas fait de progrès... {	111	8
Ayant fait des progrès.....			202	47
— appris à calculer.....		151	70	
	— reçu le complément de l'instruction primaire.....	22	16	
TOTAUX.....		N'ayant pas fait de progrès... {	197	13
	Ayant fait des progrès.....		877	152
	— reçu le complément de l'instruction primaire.....		338	39
TOTAUX.....	2 351	448		

Il ressort de ces renseignements, que 13 p. 100 des garçons et 8 p. 100 des filles n'ont pas profité des leçons données à l'école.

Le tableau III mentionne ensuite (col. 38 et 39) que des cours de dessin ont été suivis par 98 garçons à Saint-Hilaire et à Saint-Maurice; des cours de musique, par 183 garçons à Belle-Ile-en-Mer, à Saint-Hilaire et à Saint-Maurice, et par 25 filles à Cadillac.

Il y a lieu de remarquer que 53 élèves ayant fréquenté l'école, ont obtenu en 1937 le certificat d'études primaires (44 garçons et 9 filles).

Le nombre des mises en lecture auxquelles il a été pourvu par les bibliothèques des établissements affectés aux garçons a été de 12.970. Dans les établissements affectés aux jeunes filles, il y en a eu 5.135, soit un total de 18.105 mises en lecture pour les deux sexes, fournies par les 9.717 volumes composant les bibliothèques des établissements d'éducation surveillée.

ETAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau IV, pages 320 et 321.)

Dans le courant de l'année 1937, les garçons ont obtenu 7.530 récompenses, les jeunes filles 2.667.

Ces récompenses ont consisté en :

	GARÇONS	FILLES
Grâces ou engagements militaires.....	169	20
Mises en liberté provisoire.....	118	55
Placements chez des particuliers.....	107	57
Livrets de caisse d'épargne.....	293	18
Instruments et livres d'honneur.....	88	»
Inscriptions au tableau d'honneur.....	1.876	383
Bons points, vivres supplémentaires, etc...	4.879	2.134
TOTAUX.....	7.530	2.667

Les infractions constatées se sont élevées à 6.592 chez les garçons et 1.624 chez les jeunes filles.

En voici le détail :

	GARÇONS	FILLES
Larcins et vols.....	130	24
Immoralité.....	82	69
Voies de fait.....	584	167
Paresse.....	1.138	63
Insubordination.....	964	450
Autres infractions.....	3.694	851
TOTAUX.....	6.592	1.624

Au regard de la population moyenne, on remarque, comme les années précédentes, que les faits d'immoralité sont toujours beaucoup plus élevés proportionnellement chez les jeunes filles que chez les garçons

Parmi les punitions les plus graves infligées aux enfants indisciplinés, on relève 1.397 punitions de cellule ou de cachot pour les garçons et 403 pour les jeunes filles.

Les chiffres suivants établissent le bilan des évasions ou tentatives d'évasions constatées au cours de l'année 1937 :

	ÉVASIONS		
	TENTÉS	CONSONNÉES	
		Evadés repris dans l'année.	Evadés non repris au 31 déc. 1937.
Garçons.....	123	199	13
Filles.....	2	»	»
TOTAUX.....	125	212	

Le total des enfants transférés dans d'autres établissements pénitentiaires, pour cause d'insubordination, s'est élevé à 272 (260 garçons et 12 jeunes filles).

En 1937, les tribunaux ont eu à statuer sur des délits de vol, bris de clôture et rébellion. Les condamnations prononcées ont été de 15 jours d'emprisonnement avec sursis à un an d'emprisonnement sans sursis.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableau V, pages 322 et 323.)

Voici l'état des maladies et des décès survenus pendant l'année dans les établissements d'éducation surveillée :

	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons.</i>		
Maladies. { des voies digestives.....	49	»
{ — respiratoires.....	67	»
Fièvre et courbatures.....	43	»
Epidémies.....	157	»
Contusions, plaies, etc.....	80	»
Maladies diverses.....	156	»
TOTAUX.....	552	»
<i>Filles.</i>		
Maladies. { des voies digestives.....	57	»
{ — respiratoires.....	42	»
Fièvre et courbatures.....	61	»
Epidémies.....	21	»
Contusions, plaies, etc.....	70	»
Maladies diverses.....	318	»
TOTAUX.....	569	»

NOTA. — Ce tableau ne comprend pas les pupilles transférés dans les hôpitaux.

Le tableau V indique en outre, qu'il n'y a eu aucun suicide ni aucune mort accidentelle.

11 pupilles (6 garçons et 5 jeunes filles) ont été frappés d'aliénation mentale pendant l'année.

1 cas d'épilepsie a été constaté chez les jeunes filles.

De plus, 126 pupilles ont été transférés dans les hôpitaux (94 garçons et 32 jeunes filles); sur ce nombre, 1 garçon et 2 jeunes filles y sont décédés.

Le total des journées d'hôpital s'est élevé à 5.061 (3.456 pour les garçons et 1.605 pour les jeunes filles).

GARÇONS	
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleurs.
60 004	196
77.166	253
111.909	367
»	»
249.079	816

FILLES	
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleuses.
23.574	77
5.441	18
16.405	54
45.510	149

TRAVAIL

(Tableaux VI et VII, pages 324 à 334.)

Le tableau VI présente en détail, pour chaque établissement d'éducation surveillée, le total des pupilles occupés et inoccupés à la fin de l'année, ainsi que le nombre des journées de travail de l'année.

L'état ci-dessous résume les renseignements du tableau VII qui n'est lui-même que le dépouillement général des tableaux détaillés sous le numéro VI.

GARÇONS				
	JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleurs.	OCCUPÉS au 31 déc. 1937.	
Services.	économiques.....	60 004	196	201
	agricoles.....	77.166	253	269
Travaux industriels.....	111.909	367	405	
Autres occupations.....	»	»	32	
TOTAUX.....	249.079	816	907	

FILLES				
	JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleuses.	OCCUPÉS au 31 déc. 1937.	
Services.	économiques.....	23.574	77	88
	agricoles.....	5.441	18	17
Travaux industriels.....	16.405	54	62	
TOTAUX.....	45.510	149	167	

Soit, sur 100 journées de travail :

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	24	52
— agricoles.....	31	12
Travaux industriels.....	45	36
TOTAUX.....	100	100

La proportion des journées de travail, par rapport à l'ensemble des journées de présence, s'élève à 69 p. 100 pour les garçons et à 61 p. 100 pour les jeunes filles.

Au 31 décembre 1937, 121 pupilles étaient inoccupés pour différentes causes :

	Garçons.	Filles.
Malades.....	12	8
Pour autres causes.....	76	1
En punition.....	18	6
TOTAL.....	121	

ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Tableau VIII, page 335.)

5 accidents, ayant occasionné une incapacité temporaire, se sont produits dans l'établissement d'Aniane.
Il s'agit d'accidents sans gravité.

LIBÉRATION

(Tableaux IX et X, pages 336 à 339.)

Les enfants confiés à l'Administration par l'Assistance publique et par les familles, sortis pendant l'année, ne figurent pas dans ces tableaux. En dehors de ces catégories, le tableau IX mentionne que 209 garçons et 44 jeunes filles ont été libérés définitivement après expiration de leur peine.

De plus, 284 garçons ont obtenu soit leur mise en liberté provisoire, soit leur grâce ou la faveur de s'engager avant l'expiration de leur peine; 75 jeunes filles ont obtenu leur mise en liberté provisoire.

Sur ces libérés, dont le total s'élève à 612 :

2 garçons et 2 jeunes filles étaient âgés de....	12 à 16 ans.
75 — 13 — — —	16 à 18 —
227 — 42 — — —	18 à 20 —
189 — 62 — — —	avaient plus de.... 20 ans.

30 garçons et 17 jeunes filles étaient récidivistes à leur entrée.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle acquise dans l'établissement, les libérés se classent ainsi :

	Garçons.	Filles.
Avaient appris un métier agricole.....	190	19
— — — industriel.....	260	82
Exerçaient une autre profession.....	37	18
N'avaient pas de profession.....	6	»
TOTAL.....	612	

Par suite de santé débile ou de défaut d'intelligence, 3 pupilles étaient incapables de gagner leur vie à leur libération.

Au point de vue de leur destination, les 612 libérés se répartissent ainsi :

	Garçons.	Filles.
Restés dans l'établissement.....	»	1
Rentrés dans leurs familles.....	300	98
Confiés à des sociétés de patronage.....	47	12
Engagés militaires par les soins des directeurs.	137	»
Placés comme ouvriers chez des particuliers	9	8
TOTAL.....	612	

Tous ces libérés de l'année ont touché à leur sortie un pécule s'élevant à 192.526 fr. 69 et des livrets de Caisse d'épargne d'un montant de 54.587 fr. 40.

Le tableau suivant (résumé du tableau X) indique l'état d'instruction des libérés à l'époque de leur entrée en correction et à celle de leur libération :

	GARÇONS	FILLES	
Illettrés à leur entrée à l'école....	Ayant appris { à lire..... 13 — et à écrire..... 22 — écrire et calculer.. 19	1	
		6	
		5	
		»	
Ayant reçu l'instruction primaire	4	»	
		»	
Demeurés illettrés.....	8	»	
Sachant lire à leur entrée.....	Ayant appris { à écrire..... 25 — et à calculer.... 39	5	
		24	
		1	
		2	
Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	3	1	
		1	
N'ayant pas fait de progrès.....	42	2	
Sachant lire et écrire à leur entrée.....	Ayant appris à calculer..... 34	31	
		— reçu le complément de l'instruction primaire..... 21	1
			5
N'ayant pas fait de progrès.....	17	5	
		5	
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.....	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..... 80	14	
		8	
N'ayant pas fait de progrès.....	102	8	
Possédant à leur entrée l'instruction primaire....	Ayant fait des progrès..... 46	13	
		3	
N'ayant pas fait de progrès.....	18	3	
TOTAUX.....	493	119	

**SOCIÉTÉS DE PATRONAGE RECEVANT DES
PUPILLES, POUR LESQUELS L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE PAYAIT UN PRIX DE JOURNÉE**

Par suite de l'application de la loi du 22 juillet 1912, sur les tribunaux pour enfants et la liberté surveillée, qui confie directement les pupilles à des patronages ou à des institutions charitables, l'Administration pénitentiaire ne place plus d'enfants dans ces établissements.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

N^{os}
des tableaux

- I. — Mouvement d'entrées et de sorties, par Etablissement, pendant l'année 1937. — Effectif au 31 décembre 1937. (Pages **312** à **315**.)
 - II. — Répartition de la population au 31 décembre 1937, d'après la durée de la peine ou de la correction. (Pages **316** et **317**.)
 - III. — Mouvement de l'école et résultats de l'enseignement pendant l'année 1937. — Cours spéciaux. — Bibliothèques. (Pages **318** et **319**.)
 - IV. — Etat moral et disciplinaire pendant l'année 1937. (Pages **320** et **321**.)
 - V. — Etat sanitaire pendant l'année 1937. (Pages **322** et **323**.)
 - VI. — Renseignements sur le travail pendant l'année 1937. (Pages **324** à **331**.)
 - VII. — Récapitulation des renseignements sur le travail pendant l'année 1937. (Pages **332** à **334**.)
 - VIII. — Accidents du travail pendant l'année 1937. (Page **335**.)
 - IX. — Renseignements divers sur les libérés. (Pages **336** et **337**.)
 - X. — Etat de l'instruction des libérés. (Pages **338** et **339**.)
-

ÉTABLISSEMENTS

TABLEAU N° 1. — Mouvement d'entrées et de sorties, par ÉTABLISSEMENTS

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1936	ENTRÉES									TOTAL
			Par correction paternelle.	en vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904.	VENANT des prisons du département où ils ont été jugés.		Par TRANSFÈREMENT d'un autre établissement d'éducation surveillée.		RÉINTÉGRÉS			
					Minors de moins de 16 ans.	Minors de 16 à 18 ans.	public.	privé.	après la mise en liberté provisoire.	après séjour dans un établissement hospitalier.	après évasion ou placement ou permission.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Aulane.....	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	238	>	>	8	62	86	82	3	36	28	305
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)...	11	>	12	>	>	>	>	>	>	>	12
	Condannés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. p.).....	>	>	>	>	>	1	>	>	>	>	1
Belle-Ile-en-Mer.....	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	177	>	>	4	155	73	6	4	15	99	356
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)...	2	>	2	>	>	>	>	>	>	>	2
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)	1	1	>	>	>	>	>	>	>	>	1
Eysses.....	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	187	>	>	>	4	76	2	2	9	9	102
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)...	5	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
	Condannés à l'emprisonnement (art. 67.)	1	>	>	>	>	1	>	>	>	>	1
Saint-Hilaire...	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	290	>	>	113	85	57	>	4	24	32	315
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)...	2	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
	(Correction paternelle) (Décret-loi du 30 octobre 1935)	>	3	>	>	>	>	>	>	>	>	3
Saint-Maurice...	Placés sous la tutelle administrative (art. 66 C. p.).....	27	>	>	37	172	21	>	>	9	36	275
	Confiés par l'Assistance publique (art. 2 de la loi du 28 juin 1904)...	>	>	1	>	>	>	>	>	>	>	1
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935)...	>	11	>	>	>	>	>	>	>	>	11
TOTAL.....		963	15	15	162	480	316	92	13	93	205	1.391

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

établissements, pendant l'année 1937. — Effectif au 31 décembre 1937.

LIBÉRÉS	SORTIES										TOTAL DE LA POPULATION PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE 1937	NATIONALITÉS		JOURNÉES DE PRÉSENCE	POPULATION MOYENNE	NOMBRE DE PLACES DANS L'ÉTABLISSEMENT
	LIBÉRÉS			par ÉVASION	par PLACEMENT OU PERMIS-SION	par DÉCÈS	TRANSFÉRÉS			TOTAL		FRANÇAISE	ÉTRANGÈRE			
	par expiration du temps de la correction.	à titre provisoire par décision ministérielle	par grâce.				dans une prison départementale	dans un autre établissement d'éducation surveillée.	dans un établissement hospitalier.							
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
46	38	51	24	13	>	52	80	25	28	357	186	172	14	90.663	248	200
18	>	>	>	>	>	>	>	>	>	18	5	5	>			
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	1	>			
50	40	43	22	95	>	>	53	>	23	328	207	195	12	70.048	192	240
4	>	>	>	>	>	>	>	>	>	4	>	>	>			
>	>	2	>	>	>	>	>	>	>	2	>	>	>			
59	10	37	>	6	>	31	>	>	23	166	123	121	2	65.742	180	450
>	>	3	>	>	>	>	>	>	>	3	2	2	>			
>	1	>	>	>	>	>	>	>	>	1	1	1	>			
2	>	3	>	>	>	>	>	>	>	5	23	22	1	99.804	274	306
50	23	28	17	57	>	>	117	>	35	327	278	247	31			
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	2	2	>			
2	6	2	37	>	>	11	51	>	9	123	179	170	9	40.289	110	206
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	1	>			
6	>	>	>	>	>	>	>	>	>	6	5	5	>			
237	118	169	100	176	>	94	301	25	118	1.340	1.016	947	69	366.546	1.004	1.402

ÉTABLISSEMENTS

ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIES	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1936	ENTRÉES										TOTAL
			Par correc- tion pater- nelle.	en VERTU de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904.	VENANT des prisons du département où elles ont été jugées.		PAR TRANSFÈREMENT d'un autre établissement d'éducation surveillée.		RÉINTÉGRÉES				
					Mi- neures de moins de 16 ans.	Mi- neures de 16 à 18 ans.	public	privé.	après la mise en liberté pro- visoire	après séjour dans un établis- sement hospita- lier.	après évasion ou place- ment ou permis- sion.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
Cadillac.....	Placées sous la tutelle administra- tive (art. 66. C. p.).....	58	>	>	8	17	5	16	2	6	10	64	
	Condamnées à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. p.).....	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
Clermont.....	Placées sous la tutelle administra- tive (art. 66. C. p.).....	54	>	>	1	5	8	>	4	9	1	28	
	Confiées à l'administration (Loi du 28 juin 1904).....	3	>	2	>	>	>	>	>	>	>	2	
	Condamnées { pour 2 ans et moins. pour plus de 2 ans.	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
Doullens.....	Placées sous la tutelle administra- tive (art. 66. C. p.).....	72	>	>	4	60	2	>	9	13	73	161	
	Confiées à l'administration (Loi du 28 juin 1904).....	>	2	>	>	>	1	>	>	>	>	3	
	Correction paternelle (Décret-loi du 30 octobre 1935).....	1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	
TOTAUX pour les filles.....		190	2	2	13	82	16	16	15	28	84	258	
Report des garçons.....		963	11	15	162	481	316	92	13	93	205	1.388	
TOTAUX GÉNÉRAUX (garçons et filles).....		1.153	13	17	175	563	332	108	28	121	289	1.646	

AFFECTÉS AUX FILLES

SORTIES													TOTAL DE LA POPULATION PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE 1937	NATIONALITÉS		JOURNÉES DE PRÉSENCE	POPULATION MOYENNE	NOMBRE DE PLACES DANS L'ÉTABLISSEMENT
LIBÉRÉES			par ÉVASION	par PLACE- MENT OU PERMIS- SION	par décès, suicide ou mort acciden- telle	TRANSFÉRÉES			TOTAL	FRANÇAISE	ÉTRANGÈRE							
par expira- tion du temps de la correc- tion.	à titre pro- visoire par déclé- sion minis- térielle	r grâce.				dans une prison départè- mentale	dans un autre établissement d'éducation surveillée.	dans un établis- sement hospita- lier.				public.		privé.				
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
12	11	>	>	12	>	>	2	>	8	45	77	77	>	25.609	70	106		
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	>	1					
23	16	2	>	>	>	>	9	>	11	61	21	19	2	14.363	39	50		
2	>	>	>	>	>	>	3	>	>	5	>	>	>					
>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	1	>					
9	28	18	>	85	>	>	10	>	13	163	70	69	1	28.734	79	158		
>	>	>	>	>	>	>	1	>	>	1	2	1	1					
1	>	>	>	>	>	>	>	>	>	1	>	>	>	>	>	>		
47	55	20	>	97	>	>	25	>	32	276	172	167	5	68.706	188	314		
237	118	169	100	176	>	94	301	25	118	1.338	1.013	944	69	366.546	1.004	1.402		
284	173	189	100	273	>	94	326	25	150	1.614	1.185	1.111	74	435.252	1.192	1.716		

ÉTABLISSEMENTS

TABLEAU No 11. — Répartition de la population au 31 décembre

CATÉGORIES	Correction paternelle	PLACÉS SOUS LA TUTELLE DE L'ADMINISTRATION (ART. 66 DU CODE PÉNAL)								COUPÉS A L'ADMINISTRATION PAR L'ASSISTANCE PUBLIQUE.	
		Pour moins de 1 an.	Pour 1 à 2 ans.	Pour 2 à 4 ans.	Pour 4 à 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour 10 à 12 ans.	Pour 12 à 14 ans.		
		3	4	5	6	7	8	9	10		
GARÇONS.....	8	18	80	518	312	45	>	>	>	10	
FILLES.....	>	5	14	65	68	16	>	>	>	2	
TOTAUX.....	8	23	94	583	380	61	>	>	>	12	
		8	1.141								12

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

1937, d'après la durée de la peine ou de la correction.

CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT (ART. 67 ET 69 DU CODE PÉNAL)									TOTAL PAR CATÉGORIE			
pour moins de 1 an.	Pour 1 an.	Pour 1 2 ans.	Pour 2 à 4 ans.	Pour 4 à 6 ans.	Pour 6 à 8 ans.	Pour 8 à 10 ans.	Pour 10 à 12 ans.	Pour plus de 12 ans.	Placés sous la tutelle de l'Adminis- tration.	Pupilles de l'Assis- tance publique.	Condam- nés.	Correc- tion paternelle
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
>	>	2	>	4	>	2	2	15	973	10	25	8
>	>	>	>	1	>	>	>	1	168	2	2	>
>	>	2	>	5	>	2	2	16	1.141	12	27	8
									1.188			
									27			

ÉTABLISSEMENTS

TABLEAU N° III — Mouvements de l'école et résultats de l'enseignement pendant l'année 1937. — Cours spéciaux. — Bibliothèques.

ÉTABLISSEMENTS	MOUVEMENT DE L'ÉCOLE. —																
	PRÉSENTS A L'ÉCOLE au 31 décembre 1936.				ADMIS A L'ÉCOLE pendant l'année 1937.				TOTAL des colonnes 2 à 9.	SORTIS DE L'ÉCOLE pendant l'année 1937.					TOTAL des colonnes 11 à 15.	RESTES au 31	
	Illétrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Illétrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.		Illétrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	possédant l'instruction primaire complète		Illétrés.	Sachant lire.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
GARÇONS																	
Aniane.....	24	27	34	164	27	29	32	230	567	7	23	32	253	60	375	7	24
Belle-Ile-en-Mer.....	9	21	62	88	26	39	78	216	539	2	34	54	178	64	332	2	30
Eysse.....	>	6	8	201	2	11	33	63	324	>	3	16	119	37	175	2	2
Saint-Hilaire.....	18	18	46	210	42	73	102	98	607	>	4	102	159	62	327	16	16
Saint-Maurice.....	>	4	13	10	24	53	78	132	314	>	26	32	43	28	129	6	31
TOTAUX pour les garçons....	51	76	163	673	121	205	323	739	2.351	9	90	236	752	251	1.338	33	103
FILLES																	
Cadillac.....	5	>	10	44	6	3	27	28	123	>	>	7	28	10	45	8	>
Clermont.....	1	2	14	41	1	10	13	6	88	1	4	20	31	10	66	>	2
Doullens.....	>	9	23	41	19	47	54	44	237	>	18	10	79	58	165	2	17
TOTAUX pour les filles.....	6	11	47	126	26	60	94	78	448	1	22	37	138	78	276	10	19
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	57	87	210	799	147	265	417	817	2.799	10	112	273	890	329	1.614	43	122

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

nement pendant l'année 1937. — Cours spéciaux. — Bibliothèques.

ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT																																				
	RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE 1937.																	NOMBRE d'enfants ayant suivi des cours spéciaux.		NOMBRE de volontaires existant dans la bibliothèque.																	
	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	TOTAL des colonnes 17 à 20.	ILLETTRÉS ayant appris			SACHANT LIRE n'ayant pas fait de progrès.			SACHANT LIRE ayant fait des progrès.			SACHANT lire et écrire.			SACHANT écrire et calculer.			TOTAL des colonnes 22 à 36.	de dessin.	de musique.	PUPILLES AYANT OBTENU LE CERTIFICAT d'études primaires pendant l'année 1937.	NOMBRE de volontaires existant dans la bibliothèque.	NOMBRE de mises en lecture.													
19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42														
26	135	192	14	18	16	3	22	7	4	23	26	12	14	14	14	265	115	567	>	>	18	505	8.400														
46	129	207	4	14	8	9	12	38	10	>	42	40	58	>	131	173	>	539	>	63	4	1.840	343														
19	126	149	2	>	>	>	3	2	9	3	14	12	15	>	52	207	5	324	>	>	>	482	1.381														
44	204	280	16	2	32	10	>	18	26	47	>	88	60	>	210	98	607	70	85	14	951	880															
59	89	185	6	6	8	4	23	28	4	2	29	50	4	8	>	22	120	314	28	35	8	753	1.958														
194	683	1.013	42	40	64	26	60	93	53	75	111	202	151	22	197	877	338	2.351	98	163	44	4.531	12.970														
11	59	76	8	>	3	>	>	>	3	>	>	12	25	>	>	71	1	123	>	25	>	1.317	2.515														
6	14	22	1	1	>	>	3	2	5	2	6	15	4	2	13	27	7	88	>	>	>	1.985	1.120														
21	32	72	2	8	2	7	>	27	7	22	2	20	41	14	>	54	31	237	>	>	9	1.884	1.500														
38	106	172	11	9	5	7	3	29	15	24	8	47	70	16	13	152	39	448	>	25	9	5.186	5.135														
232	788	1.185	53	49	69	33	63	122	68	99	119	249	221	38	210	1.029	377	2.799	98	208	53	9.717	18.105														

ÉTABLISSEMENTS
TABLEAU N° IV. — Etat moral

ÉTABLISSEMENTS 1	RÉCOMPENSES							
	Grâces ou engage- ments militaire 2	Mises en liberté pro- visoire. 3	Placements chez des particu- liers. 4	Livrets de caisse d'épargne. 5	Instru- ments et livres d'honneur. 6	Inscrip- tion au tableau d'honneur. 7	Autres récom- penses. 8	TOTAL 9
GARÇONS								
Aniane.....	51	38	12	18	8	196	>	323
Belle-Ile-en-Mer.....	45	40	27	>	>	156	2.534	2.802
Eysses.....	43	11	6	>	>	1.149	>	1.209
Saint-Hilaire.....	28	23	57	63	80	193	2.345	2.789
Saint-Naurice.....	2	6	5	212	>	182	>	407
Totaux pour les garçons.....	169	118	107	293	88	1.876	4.879	7.530
FILLES								
Cadillac.....	>	11	12	>	>	99	>	122
Clermont.....	2	16	>	18	>	8	1.110	1.154
Doullens.....	18	24	45	>	>	276	1.024**	1.391
Totaux pour les filles.....	20	55	57	18	>	383	2.134	2.667
Totaux généraux.....	189	173	164	311	88	2.259	7.013	10.197

*Isolement premier degré.
**Dont 40 permissions.

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE
et disciplinaire pendant l'année 1937.

NATURE DES INFRACTIONS							ÉVASIONS			PUNITIONS DISCIPLINAIRES				CONDAMNÉS par LES TRIBUNAUX		
Larcins et vols. 10	Immo- ralité. 11	Volés de fait. 12	Parasse. 13	Insu- bordi- nation. 14	Autres infrac- tions. 15	TOTAL 16	TENTÉS 17	CONSONNÉS Evadés repris pendant l'année. 18	Evadés non repris au 31 décembre. 19	Cachot ou cellule. 20	Autres puni- tions discipli- naires. 21	Répri- mandes. 22	TOTAL 23	TRANSFÉRÉS DANS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS par mesure disciplinaire 24	pendant la déten- tion. 25	pendant l'éva- sion de l'éta- blissement. 26
56	17	326	469	201	798	1.867	42	23	1	724	1.071	72	1.867	80	16	18
40	13	184	106	247	595	1.185	9	22	>	70	743	372	1.185	53	>	>
7	18	57	409	347	621	1.459	3	3	>	585	536	338	1.459	>	>	1
23	11	4	98	135	1.432	1.703	69	114	2	>	643	1.060	1.703	76	>	4
4	22	13	56	34	248	378	>	37	10	18*	125	235	378	51	>	2
130	82	584	1.136	964	3.694	6.592	123	199	13	1.397	3.118	2.077	6.592	260	16	25
13	36	69	17	344	36	515	>	>	>	202*	113	200	515	1	>	>
>	2	10	25	57	161	255	2	>	>	131	120	4	255	4	>	>
11	31	88	21	49	654	854	>	>	>	70	671	113	854	7	>	>
24	69	167	63	450	851	1.624	2	>	>	403	904	317	1.624	12	>	>
154	151	751	1.201	1.414	4.545	8.216	125	199	13	1.800	4.022	2.394	8.216	272	16	25

ÉTABLISSEMENTS

TABLEAU N° V. — Etat sanitaire

ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES MALADIES													
	MALADIES des voies digestives.		MALADIES des voies respiratoires.		FIÈVRES et courbatures.		ÉPIDÉMIES		CONTUSIONS et plaies.		AUTRES maladies.		TOTALS	
	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.	Malades.	Décédés.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
GARÇONS														
Aniane.....	36	>	16	>	14	>	112	>	61	>	115	>	354	>
Belle-Ile-en-Mer.....	2	>	3	>	>	>	45	>	8	>	4	>	62	>
Eysses.....	8	>	24	>	>	>	>	>	6	>	29	>	67	>
Saint-Hilaire.....	>	>	16	>	29	>	>	>	2	>	>	>	47	>
Saint-Maurice.....	3	>	8	>	>	>	>	>	3	>	8	>	22	>
TOTAUX pour les garçons.....	48	>	67	>	48	>	157	>	80	>	156	>	552	>
FILLES														
Cadillac.....	42	>	7	>	35	>	21	>	10	>	68	>	183	>
Clermont.....	>	>	9	>	6	>	>	>	11	>	106	>	138	>
Doullens.....	9	>	26	>	20	>	>	>	49	>	144	>	248	>
TOTAUX pour les filles.....	57	>	42	>	61	>	21	>	70	>	318	>	569	>
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	106	>	109	>	104	>	178	>	150	>	474	>	1.121	>

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

pendant l'année 1937.

SUICIDES	MORTS ACCIDENTELLES	CAS D'ALIÉNATION mentale.	CAS D'ÉPILEPSIE	TOTAL des JOURNÉES d'infirmerie.	NOMBRE de PUPILLES transférés dans un hôpital.	TOTAL des JOURNÉES d'hôpital.	DÉCÈS dans les HÔPITAUX	PROPORTION p. 100 DES DÉCÈS	TEMPS MOYEN passé par malade en traitement.
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
>	>	>	>	3.464	26	1.012	>	>	12 jours.
>	>	>	>	272	>	>	>	>	4 —
>	>	>	>	1.313	23	1.112	1	>	27 —
>	>	6	>	274	35	640	>	>	11 —
>	>	>	>	149	10	692	>	>	26 —
>	>	6	>	5.472	54	3.456	1	>	14 jours.
>	>	>	>	2.138	8	745	1	>	12 jours.
>	>	2	>	1.224	11	294	>	>	10 —
>	>	3	1	2.023	13	566	1	>	9 —
>	>	5	1	4.385	32	1.605	2	>	11 jours.
>	>	11	1	10.857	126	5.061	3	>	12 jours.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SURVEILLÉE
TABLEAU N° VI. — Renseignements sur le travail pendant l'année 1937.
ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupés au 31 décem- bre 1937.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1937			OBSERVATIONS
			à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL		
			ans l'établis- sement ou ses annexes.			
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Boulangerie	3	915	>	915	
	Buanderie	8	2.440	>	2.440	
	Cuisine	4	1.220	>	1.220	
	Lingerie et ravandage	5	1.525	>	1.525	
	Infirmierie	2	610	>	610	
	Divers	27	8.235	>	8.235	
	<i>Services agricoles.</i>					
	Charretiers et bouviers	1	305	>	305	
	Jardiniers	8	2.440	>	2.440	
	Travaux agricoles, viticoles, terrassements ..	7	2.135	>	2.135	
	<i>Travaux industriels.</i>					
AMIENS	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers	>	>	>	>	
	Bourelliers	>	>	>	>	
	Charrons	>	>	>	>	
	Cordiers	>	>	>	>	
	Cordonniers	27	8.235	>	8.235	
	Ferblantiers et chaudronniers	29	8.845	>	8.845	
	Maçons et briquetiers	5	1.525	>	1.525	
	Maréchaux et forgerons	30	9.150	>	9.150	
	Mécaniciens, peintres	20	6.100	>	6.100	
	Tailleurs	12	3.660	>	3.660	
	TOTAUX	188	57.340	>	57.340	
	Inoccupés { Malades	2				
	{ Pour autres causes	>				
	{ En punition	2				
	TOTAL GÉNÉRAL	192				

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupés au 31 décem- bre 1937.	NOMBRE DES JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1937.			OBSERVATIONS
			à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL		
			ans l'établis- sement ou ses annexes.			
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Boulangerie	5	1.525	>	1.525	
	Buanderie	8	2.240	>	2.240	
	Cuisine	15	3.475	>	3.475	
	Lingerie et ravandage	5	1.525	>	1.525	
	Ménage	2	610	>	610	
	Infirmierie	1	305	>	305	
	Divers	13	3.865	>	3.865	
	<i>Services agricoles.</i>					
	Bergers	3	915	>	915	
	Charretiers et bouviers	8	2.340	>	2.340	
	Jardiniers	16	3.609	>	3.609	
	Travaux agricoles, viticoles, terrassements ..	21	5.309	>	5.309	
	Vachers, porchers	18	4.284	>	4.284	
	<i>Travaux industriels.</i>					
	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers	9	2.440	>	2.440	
BELLE-ÎLE-EN-MER	Cordiers	7	2.005	>	2.005	
	Cordonniers	10	2.050	>	2.050	
	Ferblantiers	13	2.565	>	2.565	
	Maçons et briquetiers	8	1.408	>	1.408	
	Maréchaux et forgerons	8	2.302	>	2.302	
	Mécaniciens, peintres	10	2.653	>	2.653	
	Tailleurs	>	>	>	>	
	Marins	12	2.460	>	2.460	
	TOTAUX	192	47.	>	47.885	
	Inoccupés { Malades	4				
	{ Pour autres causes	>				
	{ En punition	11				
	TOTAL GÉNÉRAL	207				

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupés au 31 décem- bre 1937.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1937.			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sement ou ses nexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL	
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Boulangerie.....	6	1.830	>	1.830	
	Buanderie.....	8	2.440	>	2.440	
	Cuisine.....	7	2.555	>	2.555	
	Ménage.....	8	2.440	>	2.440	
	Infirmerie.....	2	730	>	730	
	Divers.....	5	1.525	>	1.525	
	<i>Services agricoles.</i>					
	Charretiers et bouviers.....	1	365	>	365	
	Jardiniers.....	2	610	>	610	
	Travaux agricoles, viticoles, terrassements..	3	915	>	915	
	Vacherie.....	1	365	>	365	
	<i>Travaux industriels.</i>					
Evsses.....	Cordonniers.....	3	915	>	915	
	Maçons et briquetiers.....	4	1.220	>	1.220	
	Maréchaux et forgerons.....	5	1.525	>	1.525	
	Menusiers, peintres.....	6	1.830	>	1.830	
	Tailleurs.....	36	10.980	>	10.980	
	TOTAUX.....	97	30.254	>	30.245	
	Inoccupés.....					
	{ Malades.....	6				
	{ Pour autres causes.....	41				
	{ En punition.....	5				
	TOTAL GÉNÉRAL.....	149				

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupés au 31 décem- bre 1937.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1937			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sement ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL	
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Cuisine.....	10	3.050	>	3.050	
	Lingerie et ravaudage.....	10	3.050	>	3.050	
	Infirmerie.....	2	610	>	610	
	Divers.....	20	6.100	>	6.100	
	<i>Services agricoles.</i>					
	Charretiers et bouviers.....	18	5.490	>	5.490	
	Jardiniers.....	14	4.270	>	4.270	
	Travaux agricoles, viticoles, terrassements, etc.	82	25.010	>	25.010	
	Vacherie, porcherie.....	16	4.880	>	4.880	
	<i>Travaux industriels.</i>					
	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers.....	12	3.660	>	3.660	
	Bourelliers.....	4	1.220	>	1.220	
	Charrons.....	10	3.050	>	3.050	
	Cordonniers.....	14	4.270	>	4.270	
	Ferblantiers.....	6	1.830	>	1.830	
	Maçons et briquetiers.....	6	1.830	>	1.830	
	Maréchaux et forgerons.....	12	3.660	>	3.660	
	Menusiers, peintres.....	10	3.050	>	3.050	
	Vanniers.....	2	610	>	610	
	<i>Autres occupations.</i>					
	Musique.....	32	>	>	>	
	TOTAUX.....	280	75.640	>	75.640	
	Inoccupés.....					
	{ Malades.....	>				
	{ Pour autres causes.....	3				
	{ En punition.....	>				
	TOTAL GÉNÉRAL.....	283				

SAINT-HILAIRE.....

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupés au 31 décem- bre 1937.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1937.			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sement ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL	
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Cuisine.....	8	2.199	>	2.199	
	Lingerie et ravaudage.....	1	305	>	305	
	Ménage.....	6	1.525	>	1.525	
	Infirmerie.....	1	365	>	365	
	Divers.....	9	2.790	>	2.790	
	<i>Services agricoles.</i>					
	Bergers.....	3	945	>	945	
	Charretiers et bouviers.....	4	1.084	>	1.084	
	Jardiniers.....	20	4.880	>	4.880	
	Travaux agricoles, viticoles, terrassements, etc.	17	5.185	>	5.185	
	Vacherie, porcherie.....	6	1.830	>	1.830	
	<i>Travaux industriels.</i>					
SAINT-MAURICE.....	Ajusteurs, mécaniciens, serruriers.....	30	6.300	>	6.300	
	Charrons.....	8	2.040	>	2.080	
	Gordonniers.....	9	2.135	>	2.135	
	Maçons et briquetiers.....	10	2.376	>	2.376	
	Mécaniciens, peintres.....	18	3.970	>	3.970	
	TOTAUX..	150	37.969	>	37.969	
	Inoccupés.....					
	{ Malades.....	>				
	{ Pour autres causes...	35				
	{ En punition.....	>				
	TOTAL GÉNÉRAL.....	185				

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupées au 31 décem- bre 1937.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1937.			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sement ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.	TOTAL	
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Buanderie.....	6	1.384	>	1.384	
	Cuisine.....	4	1.393	>	1.393	
	Lingerie.....	21	5.396	>	5.396	
	Ménage.....	5	1.276	>	1.276	
	Infirmerie.....	1	365	>	365	
	<i>Services agricoles.</i>					
	Jardinage.....	7	2.039	>	2.039	
	Vendanges.....	>	>	520	520	
	Effeuillage des vignes.....	>	>	128	128	
	<i>Travaux industriels.</i>					
	Couture.....	26	6.615	>	6.615	
	TOTAUX.....	70	18.468	648	19.116	
	Inoccupées.....					
	{ Malades.....	2				
	{ Pour autres causes...	1				
	{ En punition.....	5				
	TOTAL GÉNÉRAL.....	78				

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupées au 31 décem- bre 1937.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1937.			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sment ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.		
				TOTAL		
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Buanderie.....	3	150	>	150	
	Cuisine.....	2	730	>	730	
	Lingerie.....	2	612	>	612	
	Ménage.....	2	710	>	710	
	Infirmierie.....	1	306	>	306	
	<i>Travaux industriels.</i>					
CLERMONT.....	Couture.....	12	3.600	>	3.600	
	TOTAUX.....	22	6.108	>	6.108	
	Inoccupées.....					
	{ Malades.....	>				
	{ Pour autres causes.....	>				
	{ En punition.....	>				
	TOTAL GÉNÉRAL.....	22				

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupées au 31 décem- bre 1937.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1937.			OBSERVATIONS
			dans l'établis- sment ou ses annexes.	à titre de louage chez des parti- culiers.		
				TOTAL		
1	2	3	4	5	6	7
	<i>Services économiques.</i>					
	Buanderie.....	8	2.355	>	2.355	
	Cuisine.....	6	1.701	>	1.701	
	Lingerie et économat.....	6	1.570	>	1.570	
	Ménage.....	6	1.701	>	1.701	
	Maternité.....	15	3.925	>	3.925	
	<i>Services agricoles.</i>					
	Conduite de voitures.....	1	340	>	340	
	Jardinage.....	5	1.701	>	1.701	
	Vacherie, porcherie.....	4	1.361	>	1.361	
	<i>Travaux industriels.</i>					
DOULLENS.....	Couture.....	14	6.280	>	6.280	
	TOTAUX.....	65	20.934	>	20.934	
	Inoccupées.....					
	{ Malades.....	6				
	{ Pour autres causes.....	>				
	{ En punition.....	1				
	TOTAL GÉNÉRAL.....	72				

ETABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

TABLEAU N° VII. — Récapitulation des renseignements sur le travail pendant l'année 1937.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupés au 31 décembre 1937.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1937.		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5
<i>Services économiques.</i>				
Boulangerie.....	14	4.270	>	4.270
Buanderie.....	24	7.120	>	7.120
Cuisine.....	44	12.499	>	12.499
Lingerie et ravantage.....	21	6.405	>	6.405
Ménage.....	16	4.575	>	4.575
Infirmerie.....	8	2.620	>	2.620
Divers.....	74	22.515	>	22.515
TOTAUX.....	201	60.004	>	60.004
<i>Services agricoles.</i>				
Bergers.....	6	1.860	>	1.860
Charretiers, bouviers.....	32	9.584	>	9.584
Jardiniers.....	60	15.809	>	15.809
Travaux agricoles, viticoles, terrassements, etc.....	130	38.554	>	38.554
Vacherie, porcherie.....	41	11.359	>	11.359
TOTAUX.....	269	77.166	>	77.166

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX GARÇONS

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE de PUPILLES occupés au 31 décembre 1937.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1937.		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
1	2	3	4	5
<i>Travaux industriels.</i>				
Ajusteurs, mécaniciens, serruriers.....	51	12.400	>	12.400
Boureliers.....	4	1.220	>	1.220
Charrons.....	18	5.130	>	5.130
Cordiers.....	7	2.005	>	2.005
Cordonniers.....	63	17.605	>	17.605
Ferblantiers, chaudronniers.....	48	13.240	>	13.240
Maçons et briquetiers.....	33	8.359	>	8.359
Maréchaux et forgerons.....	55	16.637	>	16.637
Menuisiers, peintres.....	64	17.603	>	17.603
Taillieurs et ravaudeurs.....	48	11.640	>	11.640
Tonneliers.....	>	>	>	>
Vanniers.....	2	610	>	610
Marins.....	12	2.460	>	2.460
TOTAUX.....	405	111.909	>	111.909
<i>Autres occupations.</i>				
Musique.....	32	>	>	>
<i>Inoccupés.</i>				
Malades.....	12			
Pour autres causes.....	76			
En punition.....	18			
TOTAL.....	106			
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	1.013	249.079	>	249.079

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

TABLEAU N° VII. — Récapitulation des renseignements sur le travail pendant l'année 1937.

ÉTABLISSEMENTS AFFECTÉS AUX FILLES

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE DE PUPILLES occupées au 31 décembre 1937.	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE 1937.		
		dans l'établissement ou ses annexes.	à titre de louage d'ouvrage chez des particuliers.	TOTAL
<i>Services économiques.</i>				
Buanderie.....	17	3 899	>	3 899
Cuisine.....	12	3 824	>	3 824
Lingerie et ravaudage.....	29	7 578	>	7 578
Ménage.....	13	3 687	>	3 687
Infirmierie.....	2	671	>	671
Maternité.....	15	3 925	>	3 925
TOTAUX.....	88	23 574	>	23 574
<i>Services agricoles.</i>				
Conduite de voitures.....	1	340	>	340
Jardinage.....	12	3 740	>	3 740
Travaux viticoles.....	>	>	648	648
Vacherie, porcherie.....	4	1 361	>	1 361
TOTAUX.....	17	5 441	648	6 089
<i>Travaux industriels.</i>				
Couture et lingerie.....	62	16 495	>	16 495
TOTAUX.....	62	16 495	>	16 495
<i>Inoccupées.</i>				
Malades.....	8			
Pour autres causes.....	1			
En punition.....	6			
TOTAL.....	15			
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	182	45 510	648	46 158

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

TABLEAU N° VIII. — Accidents du travail pendant l'année 1937.

ÉTABLISSEMENTS	ACCIDENTS AYANT OCCASIONNÉ						NATIONALITÉ		OBSERVATIONS
	UNE INCAPACITÉ TEMPORAIRE	UNE INCAPACITÉ permanente et partielle.	UNE INCAPACITÉ permanente et absolue.	LA MORT			FRANÇAISE	ÉTRANGÈRE	
				nombre.	ayant des ascendants.	sans ascendants.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
GARÇONS									
Aniane.....	5	>	>	>	>	>	5	>	* Accidents sans gravité.
Belle-Ile-en mer.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
Eysses.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
Saint-Hilaire.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
Saint-Maurice.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
TOTAUX pour les garçons.....	5	>	>	>	>	>	>	>	
FILLES									
Cadillac.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
Clermont.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
Doullens.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
TOTAUX pour les filles.....	>	>	>	>	>	>	>	>	
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	5	>	>	>	>	>	5	>	

ÉTABLISSEMENTS

TABLEAU N° IX. — Renseignements sur les jeunes pupilles

(Les enfants confiés à l'Administration par l'Assistance publique [Loi du 28 juin 1904] et ceux

ÉTABLISSEMENTS	CAUSES DE LA SORTIE	NOMBRE TOTAL des JEUNES PUPILLES libérés pendant l'année		ÂGÉS					RÉCIVISTES A LEUR ENTRÉE	INSTRUCTION RELIGIEUSE (α)	
		par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt	par grâces, engagement militaire ou mise en liberté provisoire.	DE 12 ANS ET AU-DESSOUS	DE 12 A 16 ANS	DE 16 A 18 ANS	DE 18 A 20 ANS	DE PLUS DE 20 ANS		Ayant fait leur première communion.	N'ayant pas fait leur première communion.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
GARÇONS											
Aniane.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	46	>	>	>	9	16	21	4	43	3
	Libération anticipée.....	>	89	>	>	31	44	11	26	82	7
Belle-Ile-en-Mer.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	50	>	>	>	3	18	29	>	22	28
	Libération anticipée.....	>	85	>	>	6	57	22	>	41	44
Eysses.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	61	>	>	>	4	10	47	>	56	5
	Libération anticipée.....	>	51	>	>	>	51	>	>	45	6
Saint-Hilaire.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	50	>	>	2	11	6	31	>	48	2
	Libération anticipée.....	>	51	>	>	6	19	26	>	47	4
Saint-Maurice.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	2	>	>	>	>	>	2	>	2	>
	Libération anticipée.....	>	8	>	>	2	6	>	>	8	>
	TOTAUX pour les garçons.....	209	284	>	2	75	227	189	30	394	99
FILLES											
Cadillac.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	12	>	>	>	1	>	11	3	9	3
	Libération anticipée.....	>	11	>	>	2	7	2	5	10	1
Clermont.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	23	>	>	>	>	>	23	>	23	>
	Libération anticipée.....	>	18	>	>	3	15	>	>	18	>
Doulleas.....	Expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	9	>	>	>	>	>	9	2	7	2
	Libération anticipée.....	>	46	>	2	7	20	17	7	40	6
	TOTAUX pour les filles.....	44	75	>	2	13	42	62	17	107	12
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	253	359	>	4	88	269	251	47	501	111
		612			612					612	

(α) Les enfants ne font leur première communion qu'avec le consentement de leurs parents.

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE

qui ont été libérés ou graciés pendant l'année 1937.

confiés à l'Administration par les familles [Loi du 30 octobre 1935] ne figurent pas sur ce tableau.)

INSTRUCTION PROFESSIONNELLE				RÉSULTATS DE L'INSTRUCTION professionnelle.				RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PLACEMENT										
Ayant appris un métier dans l'établissement				N'étant pas en état de gagner leur vie.				RESTÉS DANS l'établissement.	RENTRES DANS leur famille.	CONFIES A DES SOCIÉTÉS DE patronage ou à des institutions d'assistance	PLACES par les soins du directeur et appelés sous les drapeaux, comme ouvriers, domestiques, agriculteurs, ou à autre titre.	AYANT reçu des habillements à leur sortie.	Évaluation du montant des frais d'habillement.	AYANT reçu des secours de route.	MONTANT des sommes données pour secours de route.	MONTANT du pécule au moment de la libération	MONTANT des livrets de Caisse d'épargne.	
Agricole.	Industrie.	Une autre profession.	Aucune profession.	État en état de gagner leur vie.	par suite d'infirmités ou de mauvaise santé.	par défaut d'instruction professionnelle.	par défaut d'intelligence.											26
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
3	42	>	1	46	>	>	>	>	46	>	>	>	29	5.568 00	46	>	21.613 22	>
15	76	>	>	89	>	>	>	>	>	38	51	>	54	10.368 00	89	>	37.981 70	>
31	6	13	>	46	2	1	1	>	47	3	>	>	46	8.350 00	>	>	10.176 28	>
56	14	13	2	76	1	6	2	>	34	6	45	>	74	14.170 00	>	>	24.156 60	>
20	30	9	2	61	>	>	>	>	61	>	>	>	61	12.915 90	>	>	16.579 54	>
7	41	2	1	51	>	>	>	>	14	>	37	>	51	10.296 90	>	>	14.676 69	>
20	30	>	>	48	2	>	>	>	39	>	>	>	50	11.044 50	>	>	21.749 05	>
35	16	>	>	51	>	>	>	>	51	>	>	9	51	11.236 25	>	>	11.553 9	>
2	>	>	>	2	>	>	>	>	>	>	2	>	>	>	>	>	972 25	>
2	5	>	>	8	>	>	>	>	8	>	>	>	>	>	>	>	1.438 35	>
190	260	37	6	478	5	7	3	>	300	47	137	9	416	83.949 55	135	>	160.897 66	>
>	9	3	>	12	>	>	>	>	9	1	>	2	12	4.488 00	>	>	4.693 71	18.416 95
>	5	6	>	11	>	>	>	>	10	1	>	>	8	1.371 75	>	>	2.002 48	3.246 76
>	19	4	>	23	>	>	>	>	22	1	>	>	23	4.501 90	>	>	6.102 08	>
>	16	2	>	18	>	>	>	>	16	2	>	>	18	3.376 50	>	>	4.576 56	>
	3	1	>	9	>	>	>	>	3	3	>	3		2.670 00	>	>	2.463 38	10.755 00
14	30	2	>	46	>	>	>	>	1	38	4	>	35	7.500 00	>	>	11.788 82	22.168 69
19	82	18	>	119	>	>	>	>	1	98	12	>	105	23.908 15	>	>	31.629 03	54.587 40
290	342	55	6	597	5	7	3	1	398	56	157	17	521	107.857 70	135	>	192.526 69	54.587 40
	612			612					612									

ÉTABLISSEMENTS
TABLEAU N° X. — État de

CATÉGORIES	ILLETTRÉS A LEUR ENTRÉE				
	AVANT APPRIS			AYANT acquis l'instruction primaire complète.	DÉMEURÉS illettrés.
	à lire.	à lire et à écrire.	à lire, à écrire et à calculer.		
1	2	3	4	5	6
GARÇONS					
Libérés par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	9	10	9	2	4
Libérés par anticipation.....	4	12	10	2	4
TOTAUX.....	13	22	19	4	8
FILLES					
Libérées par expiration du temps fixé par le jugement ou l'arrêt.....	1	3	1	»	»
Libérées par anticipation.....	»	3	4	»	»
TOTAUX.....	1	6	5	»	»
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	14	28	24	4	8
	78				

D'ÉDUCATION SURVEILLÉE
l'instruction des libérés pendant l'année 1937.

SACHANT LIRE A LEUR ENTRÉE				SACHANT LIRE ET ÉCRIRE à leur entrée.			SACHANT lire, écrire et calculer à leur entrée.		POSSÉDANT à leur entrée l'instruction primaire ou une instruction supérieure		TOTAL
AVANT APPRIS		AYANT acquis l'instruction primaire complète.	N'AYANT pas fait de progrès.	AYANT appris à calculer.	AYANT acquis l'instruction primaire complète.	N'AYANT pas fait de progrès.	AYANT acquis l'instruction primaire complète.	N'AYANT pas fait de progrès.	AYANT FAIT des progrès.	N'AYANT pas fait de progrès.	
à écrire.	à écrire et à calculer.										
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
12	16	1	20	21	8	8	40	36	9	4	209
13	23	2	22	13	13	9	40	66	37	14	284
25	39	3	42	34	21	17	80	102	46	18	493
2	7	»	2	11	1	»	8	6	»	2	44
3	17	1	»	20	»	5	6	2	13	1	75
5	24	1	2	31	1	5	14	8	13	3	119
30	63	4	44	65	22	22	94	110	59	21	612
141				109			204		80		